

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE Le déploiement et l'adoption du FttH poursuivent leur progression

Paris, le 28 novembre 2019

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit – abonnements et déploiements – à fin septembre 2019. Ce trimestre confirme la progression continue du nombre d'abonnements et du déploiement de la fibre (FttH).

ABONNEMENTS : Le nombre d'accès à très haut débit atteint 10,6 millions. Cette progression est pratiquement entièrement portée par celle du nombre d'accès en fibre optique de bout en bout.

- Au cours du troisième trimestre 2019, le nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) a progressé de 550 000 et atteint désormais 10,6 millions. Ainsi, 2,3 millions d'abonnements supplémentaires ont été enregistrés en un an, contre 1,9 million un an auparavant. Désormais, 36% des abonnés en France bénéficient d'un accès internet à très haut débit.
- La croissance trimestrielle provient en quasi-totalité de la hausse du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout, avec une progression de 540 000 au cours du trimestre, contribuant à 98% de l'accroissement total du très haut débit. Au 30 septembre 2019, le nombre d'accès en fibre optique de bout en bout s'élève à 6,4 millions de lignes, soit +2 millions en un an.
- Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 47% du nombre de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 4 points en un an.
- Le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 29,5 millions à la fin du troisième trimestre 2019, en croissance de 170 000 en un trimestre et de 630 000 en un an (+2,2%).

DÉPLOIEMENTS : comme le trimestre dernier, la montée en puissance des rythmes de déploiement se poursuit mais doit encore s'accélérer.

Sur les quatre derniers trimestres, 4,2 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, dont 1,16 million au T3 2019 soit environ 60 % de plus que sur la même période de l'année précédente. Ce trimestre vient remplacer le précédent comme meilleur trimestre enregistré jusqu'ici.

- Au 30 septembre 2019, 16,7 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 34 % en un an.
- La majorité de la croissance se fait toujours dans la zone dite « AMII » : plus de 700 000 locaux y ont été rendus éligibles ce trimestre.
- Le rythme des déploiements des lignes FttH dans la zone d'initiative publique est à nouveau en progression marquée ce trimestre, avec 350 000 locaux rendus éligibles. Le taux de mutualisation y poursuit sa nette augmentation ce trimestre en dépassant pour la première fois le seuil des 50%. Il reste encore très en retrait de celui des zones d'initiative privée, supérieur à 90 %.
- Au total, à la fin du troisième trimestre 2019, 22,4 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 16,1 millions en dehors des zones très denses.
- Les données des déploiements FttH ont été mises à jour sur le site cartefibre.arcep.fr et en [Open Data](#).

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH souscrits par les opérateurs en zone « AMII »

L'Arcep est en charge du contrôle du respect des engagements d'Orange et de SFR.

À la fin du troisième trimestre 2019, environ 60 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé et 56 % de ceux dans les communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables. Pour atteindre leurs objectifs, il est nécessaire que les opérateurs intensifient encore le rythme de ces déploiements.

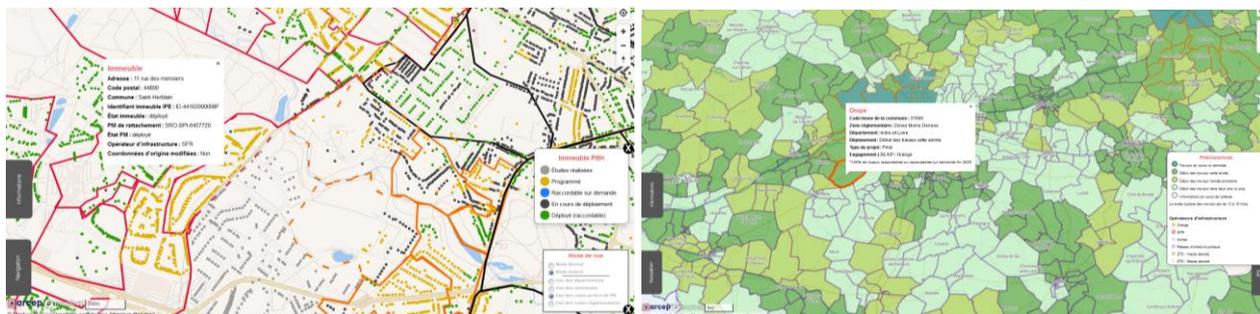
Pour assurer le suivi des déploiements des opérateurs, l'Arcep doit évaluer le nombre de locaux par commune à rendre raccordables. Pour cela, elle effectue jusqu'à présent un calcul (une approximation, au sens mathématique du terme), à partir de chiffres produits par l'INSEE¹.

L'avancement actuel des études terrain des opérateurs permet dorénavant d'envisager de retenir un nouveau référentiel, à savoir les fichiers « IPE » des opérateurs qui sont spécifiquement destinés à permettre la commercialisation des réseaux déployés, et d'obtenir une estimation plus pertinente du nombre de locaux à rendre raccordables.

L'Arcep a donc entamé les travaux pour intégrer très prochainement ce nouveau référentiel et effectuer une mise à jour du nombre de locaux à rendre raccordables, objectif cible pour la réalisation de leurs engagements par les opérateurs.

Suivi des déploiements FttH

cartefibre.arcep.fr permet de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH. La vue prévisionnelle donne aussi la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Les documents associés

> [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 3e trimestre 2019](#)

> La carte de suivi des déploiements FttH : <https://cartefibre.arcep.fr/>

> Les données en [open data](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

¹ L'Autorité additionne pour chaque commune les logements 2014 de l'Insee et une estimation du nombre de locaux à usage professionnel fondée sur les établissements déclarant un nombre strictement positif de salariés (chiffres Insee de 2015)

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
ane-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'Arcep

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion